



**ENREGISTREMENT**  
Nouvelle enregistrement

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

**CWS Best Seatcleaner** est enregistré conformément à l'article 9 ou 10 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides.

Cet enregistrement reste valable jusqu'au 31/12/2024 ou jusqu'à la date d'approbation de la substance active pour le type de produit 2 conformément au règlement (UE) nr 528/2012.

§2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans l'enregistrement:

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'enregistrement:

CWS-BOCO INTERNATIONAL GMBH

Dreieich Plaza 1 B 0

DE 63303 Dreieich

Numéro de téléphone: +49 6103 309 0 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial du produit: CWS Best Seatcleaner
- Numéro d'enregistrement: BE-REG-00061
- Utilisateur(s) enregistré(s): Grand public et professionnels
- But visé par l'emploi du produit:
  - o Virucide
  - o Bactéricide
  - o Levuricide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
  - o UL - liquide pour application à très bas volume
- Emballages enregistrés:

Sac 300.0 ml
--------------



- Nom et teneur de chaque principe actif:

Ethanol (CAS 64-17-5): 44.55 %

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est enregistré :

2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Uniquement enregistré comme désinfectant pour des lunettes de toilettes

- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH:

Code Pictogramme	Pictogramme
SGH02	

Mention d'avertissement: Attention

Code H	Description H
H226	Liquide et vapeurs inflammables

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Organismes cibles :
  - o les virus enveloppés (incl. virus de l'hépatite C (VHC), vaccinia virus et rotavirus)
  - o norovirus
  - o bactéries
  - o levures

§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant CWS Best Seatcleaner:  
CWS-BOCO INTERNATIONAL GMBH , DE
- Fabricant Ethanol (CAS 64-17-5):  
DR. SCHUMACHER GMBH , DE



§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet enregistrement et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'enregistrement.
- L'enregistrement est valable pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons ([www.poissoncentre.be](http://www.poissoncentre.be)).
- Ce produit est en accord avec les normes EN 13697 et EN 14476. Temps de contact : 1 minute

§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

<b>Code H</b>	<b>Classe et catégorie</b>
H226	Liquide inflammable - catégorie 3

§7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 1,0

§8. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,

Nouvel enregistrement, le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,



Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides  
Lucrece Louis

07/06/2019 15:53:49